



NOTE DE SERVICE

DATE : Le 17 avril 2020

AUX : Prêtres diocésains et religieux

COPIE CONFORME : Diacres permanents, animateurs et animatrices de la vie paroissiale, séminaristes, secrétaires de paroisse, supérieurs et supérieures de congrégations religieuses, présidents et présidentes, vice-présidents et vice-présidentes des Conseils paroissiaux de pastorale, employés et employées du Centre archidiocésain

DE : Son Excellence Monseigneur Albert LeGatt
Archevêque de Saint-Boniface

OBJET : **Pandémie COVID-19 - Mise à jour hebdomadaire N° 4**

Chers amis, chères amies,

Nous sommes heureux de vous faire part de la mise à jour hebdomadaire n° 4 qui fait un retour sur certains éléments essentiels et qui vous informe de nouveaux renseignements et clarifications par rapport à des questions qui nous ont été posées, d'abord par les doyens lors de notre téléconférence hebdomadaire du mardi matin, et maintenant aussi par les curés, les animatrices et animateurs de la vie paroissiale ainsi que les leaders laïcs de chacune de nos paroisses lors de nos téléconférences avec eux.

I. Nouveautés

Continuation de l'annulation temporaire des assemblées des messes dominicales et de semaines

Le Protocole liturgique n° III en date du 19 mars 2020 décrétait, en raison de la pandémie, l'annulation temporaire des services liturgiques rassemblant les fidèles, et ceci jusqu'à la fin d'avril.

Alors, la question se pose quant à la possibilité de telles célébrations à partir du début du mois de mai. Or, il semble être très clair que les exigences imposées par le médecin hygiéniste en chef, D^r Brent Roussin, ne seront pas enlevées par le début de mai afin de garder tout contrôle possible sur la possibilité de contagion publique.

Lors de la téléconférence hebdomadaire des doyens du mardi 14 avril 2020 et lors de la téléconférence des évêques du Manitoba ce vendredi 17 avril, cette question de la continuation de la période d'annulation fut discutée.

Une dernière consultation à ce sujet aura lieu à la prochaine téléconférence des doyens (mardi 21 avril) et la décision sera prise quant au moment et à la manière que l'annulation sera effectuée, et partagée avec l'archidiocèse dans la prochaine mise à jour hebdomadaire du 24 avril 2020.

Conférence tridiocésaine sur la famille catholique

À l'occasion de la Semaine nationale pour la vie et la famille, une Conférence tridiocésaine sur la famille catholique aura lieu le samedi 18 avril 2020 de 14 h 00 à 16 h 45. Cette année, nous offrons une édition spéciale gratuite en ligne qui sera diffusée en direct, en anglais, pour les familles. Cette conférence sera animée par le conférencier invité, le dynamique Kevin Dunn. Le thème porte sur *Nos enfants : Embrassons le don d'amour de Dieu – un cadeau au sein de notre Église, notre village et nos familles*. Vous pouvez accéder à la conférence sur la page Facebook du diocèse au <https://www.facebook.com/ArchSaintBoniface/>.

Dimanche de la Divine Miséricorde

Je vous invite à participer à la messe du dimanche de la Divine Miséricorde qui aura lieu le dimanche 19 avril 2020 à la paroisse St. Andrew Bobola.

14 h 30	Temps d'adoration du Saint Sacrement
15 h 00	Récitation du chapelet de la Divine Miséricorde, suivie de la messe

Le tout sera diffusé en direct sur la page Facebook du diocèse au <https://www.facebook.com/ArchSaintBoniface/live>

Distribution de la communion hors de la messe

Plusieurs questions continuent à être soulevées en rapport avec ce sujet, tel que comment interpréter les directives diocésaines, et cela, dans des contextes différents, et à de moments différents de l'évolution et ensuite de la dévolution de cette pandémie. Nous allons nous pencher plus profondément et plus concrètement sur ces questions lors de notre prochaine rencontre hebdomadaire des doyens le mardi 21 avril. Nous allons aussi en discuter lors de nos rencontres pastorales de doyennés, rencontres par téléconférence avec les prêtres, animatrices et animateurs de la vie paroissiale, présidents et présidentes d'assemblée, vice-présidents et vice-présidentes d'assemblée des Conseils paroissiaux de pastorale. M. l'abbé Carl Tarnopolski, vg, est en train de préparer des documents et des ressources traitant de ce sujet.

Rencontre du Conseil diocésain des prêtres

La rencontre du 21 avril 2020 est maintenant reportée au mardi 5 mai 2020, de 13 h 00 à 15 h 30 (rencontre par téléconférence).

Retraite annuelle des prêtres diocésains



La retraite des prêtres prévue pour le 27 avril au 1er mai 2020 à Wilderness Edge Retreat Centre, à Pinawa, est annulée pour cette année. Cependant, les prêtres sont invités à faire une retraite de cinq jours à un moment au cours de l'année. Ce sujet sera discuté d'une manière plus détaillée à la prochaine téléconférence des doyens.

Ordinations

Au diaconat

Christian Illunga Mutombo : le vendredi 5 juin 2020, à 19 h 30

Au sacerdoce

M. le diacre Jean-Baptiste (Anh Duy) Nguyen : le samedi 6 juin 2020 à 19 h

M. le diacre Brian Trueman : le samedi 13 juin 2020 à 10 h

Ces messes d'ordinations seront diffusées en direct. Le nombre de gens qui pourront se rassembler pour ces célébrations va dépendre des mesures exigées par les bureaux du médecin hygiéniste en chef du Manitoba à ce moment-là.

II. Rappels

Niveau de protocole et lieux de culte

Le Protocole III est toujours en vigueur. La directive du 27 mars du Dr Brent Roussin, médecin hygiéniste en chef, demeure en vigueur : « *Les rassemblements publics seront limités à 10 personnes dans tout bâtiment ou endroit intérieur ou extérieur. Ceci comprend les lieux de culte, les rassemblements et les événements familiaux tels que les mariages et les funérailles* ». Il est important de se rappeler les conséquences de ceci, c'est-à-dire ce qui peut et ce qui ne peut pas être fait. En étant que nous en sommes encore au stade du Protocole III, veuillez vous référer au texte de ce protocole daté du 19 mars 2020 et à la Mise à jour n° 2 du 3 avril dernier.

Clarifications de la part du médecin hygiéniste en chef

Le 31 mars 2020, notre Coordonnateur des Communications, M. Daniel Bahuaud, a écrit au Gouvernement du Manitoba (le Bureau de la santé publique) pour poser les trois questions suivantes. Nous vous faisons parvenir les réponses que nous avons reçues de la part du Gouvernement du Manitoba.

1. Les églises peuvent-elles toujours accueillir jusqu'à dix personnes à la fois?

Oui, les lieux de cultes, incluant les églises, peuvent continuer à être ouverts du moins que moins que 10 personnes sont présentes. De plus, vous devez implémenter les mesures nécessaires afin d'assurer que les personnes présentes au lieu de culte peuvent raisonnablement maintenir une distance d'au moins deux mètres entre eux. (Répondu le 1^{er} avril)

2. Les bureaux diocésains et paroissiaux peuvent-ils demeurer ouverts?

Les organismes de foi peuvent opérer à distance tout comme les entreprises exclues. Cela veut dire que des membres du personnel peuvent être au bureau

pour des raisons de tournage/diffusion/travail de bureau. Cependant, ils doivent respecter les lignes directrices de la distanciation sociale et sont limités à des rassemblements d'un maximum de 10 personnes. (Répondu le 4 avril)

3. **Les églises et d'autres organismes de foi sont-ils considérés des services essentiels?** Les organismes de foi sont explicitement énumérés dans l'ordre concernant les rassemblements publics; ils ne sont pas inclus sur l'horaire des services essentiels. (Répondu le 4 avril)

Messes du dimanche (à chaque semaine)

Célébrant : Mgr Albert LeGatt

En français à 9 h 00

En anglais à 10 h 30

On peut accéder aux liturgies via le canal YouTube de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens :

<https://www.youtube.com/channel/UCFLbnkM6HIRYpb4QjiXeBOg/live>

Ou encore sur la page Facebook du diocèse :

<https://www.facebook.com/ArchSaintBoniface/live>

Veillez noter : les liturgies commenceront à la seconde près de l'heure de diffusion indiquée. Si vous accédez à Facebook ou à YouTube à l'avance, vous risquez de tomber sur la fin de la liturgie précédente.

Les messes privées des prêtres

Il faut d'abord se référer à la Mise à jour n° 2 du 3 avril dernier pour se rappeler les principes et les conséquences qui en découlent quant aux messes privées des pasteurs le dimanche et en semaine. Tout ce qui est expliqué dans cette Mise à jour demeure en vigueur.

En décidant de prendre ces mesures, nous prenons le conseil du médecin hygiéniste en chef du Manitoba, Dr Brent Roussin, nous disant que les prochaines semaines seront des plus critiques. Ceci nécessite le plus haut degré de l'isolement physique, ce qui demande que tout le monde reste chez eux.

Sonner les cloches de l'église

Je vous invite à continuer à sonner les cloches de vos églises à midi le dimanche de Pâques et tous les dimanches jusqu'à la Pentecôte, c'est-à-dire jusqu'à la fin du temps de Pâques. Prière de les sonner pendant au moins cinq minutes.

Dans ce contexte, le fait de sonner joyeusement les cloches sert à signaler notre reconnaissance envers les employés de première ligne dans notre société, tous ces milliers de personnes qui quittent leurs maisons et la sûreté de leur bonne santé, pour s'engager à l'ensemble des services essentiels alors que nous, le restant de la population, continuons à vivre nos vies, de façon le plus normale possible, en sécurité et en sachant que nous recevrons les soins nécessaires lorsque nous en aurons besoin.

Cependant, afin que cela puisse avoir un impact maximal, nous devons en informer nos paroissiens par rapport à la raison pour laquelle nous sonnons nos cloches. Si votre paroisse décide d'embarquer dans ce projet, prière d'en informer vos paroissiens à l'avance.

Nous tentons aussi à inviter les autres Églises chrétiennes et même les autres communautés de foi à se joindre à des efforts semblables chacun selon leur tradition et pratique.

Le Centre archidiocésain demeure ouvert

Malgré la fermeture du Centre diocésain au public, toutes fonctions diocésaines, y compris celles du bureau de l'Archevêque, de l'administration, et des Services pastoraux, continuent à être offertes à distance avec le minimum possible d'interruptions de service.

Remerciement

Je remercie du fond du cœur tous les prêtres, animatrices et animateurs de la vie paroissiale, diacres permanents et laïcs engagés dans leurs paroisses, pour le service essentiel que vous avez rendu à tous les fidèles au cours des dernières semaines et en particulier pendant la Semaine sainte et la fête de Pâques. Par vous, le Christ crucifié, mort et ressuscité, le Vivant, continue à être vivement proclamé, célébré et vécu dans toutes nos paroisses. Alléluia! Alléluia!

En Action de grâces et avec ma vive reconnaissance,

+ Albert LeGatt

+Albert LeGatt
Archevêque de Saint-Boniface